

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept
Le : deux août
Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Henry SARRAZIN,
Maire.
Date de convocation du Conseil : 26/07/2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213402969-20170803-2017-05-07-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 8 Votants : 11

Présents: MM, Henry SARRAZIN, Monique MASDURAUD, Jean-Michel MEUNIER, Yves SAVIDAN, Jean-Louis PONS, Gérard ESPINOSA Nicolas BAUDESSEAU, Pamela IZARD,
Absentes ayant donné procuration : Isabelle MORONVAL à Yves SAVIDAN, Isabelle MILESI à Gérard ESPINOSA, Valérie BOURGARIT à Nicolas BAUDESSEAU.
Absents : Claude CATHELIN, Marion MANAHILOFF, Cathy VIGNE.

Secrétaire de séance : Jean-Michel MEUNIER.

Réception par le préfet : 04/08/2017
Publication : 09/08/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



N°2017 – 05 - 07 – 30

Objet : Centre De Gestion 34 – Risque « Prévoyance santé » - nouvelle procédure de mise en concurrence.

Le Maire rappelle au conseil que depuis maintenant 5 ans, le Centre De Gestion (CDG) 34 met en œuvre avec la SMACL Santé, une convention de participation au financement de la protection sociale complémentaire (PSC) portant sur le risque « Prévoyance » (risques liés à l'incapacité travail, l'invalidité et le décès).

Il indique qu'elle a été mise en place depuis le 1^{er} janvier 2013, pour une durée de 6 ans, et arrivera à son terme le 31 décembre 2018.

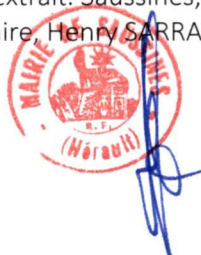
Une nouvelle convention doit donc être conclue en vue d'une prise d'effet au 1^{er} janvier 2019.

Dans cette optique, le CDG 34 va lancer prochainement une nouvelle procédure de mise en concurrence et sollicite la commune pour savoir si elle est d'accord pour donner mandat au CDG 34 pour organiser une telle procédure.

Le maire invite le conseil à délibérer.

Le conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité de donner mandat au CDG 34 pour organiser la procédure de mise en concurrence.

Pour extrait. Saussines, le 3 août 2017
Le Maire, Henry SARRAZIN



Certifié exécutoire. Publié le : 03.08.2017
Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans le délai de 2 mois à compter de la présente publication

